



Fédération nationale Sud Santé-Sociaux

**Communiqué :**

## **Le plan Larcher : le dernier étage de la privatisation de l'hôpital public est lancé !**

Alors que le plan hôpital 2007/2012 en est qu'à la moitié de son application, les propositions contenues dans le rapport Larcher accélèrent le mouvement.

En regroupant les établissements au niveau de «territoire de santé» des zones désertiques en équipements publics de santé vont se créer pour des pans entiers de la population.

**En diluant le service public des hôpitaux** dans une structure «à caractère public» c'est bien la disparition du statut public des établissements dont il s'agit. Comme parallèlement le gouvernement veut fixer des missions de service public à des cliniques commerciales, la boucle sera bouclée ! Sa doctrine : pour concurrencer le privé, devenons comme le privé !

Rappelons que la pseudo rigidité des établissements publics, si commodément dénoncée, leur a néanmoins permis d'alerter et de prendre en charge, quasiment exclusivement, les nouvelles pathologies comme le sida, la catastrophe caniculaire de l'été 2003, et la plupart des urgences vitales sur l'ensemble du territoire. Que le service public supplée aussi à l'inaccessibilité progressive de l'offre de soin du réseau libéral auprès des populations modestes ou à revenu moyen.

Comment croire que des cliniques commerciales vont prendre en charge toutes les urgences et les soins pour les populations précaires alors que leur logique propre est le profit ?

Comment croire qu'on va endiguer la concentration des cliniques commerciales aux mains de quelques groupes financiers alors que ceux-ci ont mis la main en quelques années sur près de la moitié des établissements de santé commerciaux ?

Gérard Larcher ne remet pourtant pas en cause la généralisation de la tarification à l'activité qui privilégie les actes techniques programmés au détriment d'une prise en charge globale des patients, notamment pour toutes les pathologies chroniques, sans parler des poly-pathologies liées au grand âge !

**Concernant les professionnels de santé**, le rapport Larcher laisse entrevoir des revalorisations des métiers de la santé, mais aucune mesure statutaire n'est envisagée. Par contre, en ouvrant davantage aux praticiens un secteur optionnel qui va permettre la généralisation des dépassements d'honoraires, ce seront les

Sud Santé-Sociaux

70, rue Philippe de Girard

75018 Paris

Téléphone :

01 40 33 85 00

Télécopie :

01 43 49 28 67

E-mail :

info@sud-sante.org

patients qui paieront l'amélioration de leur rémunération avec à la clé davantage d'inégalités pour l'accès aux soins.

Pour les personnels non médicaux, le rapport avance une possibilité de rémunération contractuelle remettant en cause les déroulements de carrière et le statut des personnels. Quant à la formation, c'est c'est de plus en plus d'implication de l'industrie privée dans les programmes de formations initiale et continue.

**Nous avons assisté à un simulacre de débat** : la mission Larcher nous a en effet auditionné sans nous écouter. Les principales orientations semblant déjà prises comme lors de la plupart des « concertations » organisées par ce gouvernement : « vous pouvez causer, mais nous avons déjà tout décidé !!! ».

Pour Sud santé-sociaux, un gel immédiat des restructurations doit être appliqué afin d'établir un état des lieux sur la situation de l'hôpital public et de l'accès aux soins dans chaque région et département ;

- Conforter la Sécurité sociale comme régime obligatoire et renforcer son financement ;
- Réaffirmer que la santé n'est pas une affaire de commerce : "la santé n'est pas une marchandise" et d'en tirer toutes les conséquences, notamment de la faillite du paiement à l'acte et de l'incapacité pour l'exercice libéral d'organiser l'offre de soins ;
- Les établissements sanitaires commerciaux qui n'ont plus lieu d'exister et doivent être intégrés au service public de santé y compris les établissements pour personnes âgées qui sont devenus le « nouvel eldorado » des fonds d'investissements spéculatifs ;
- Démocratiser la gestion des établissements de santé avec un pouvoir accru pour les élus locaux, les représentants des usagers et des personnels ;
- Suppression des forfaits, franchises et toute forme de dépassements ;
- Retour à la notion de carte sanitaire et d'égalité territoriale ;
- Pour un plan de reconquête du service public hospitalier sur tout le territoire : créer de véritables réseaux gradués d'établissements publics de santé sous statut public se complétant, du dispensaire local au Centre Hospitalier Régional ;
- Augmenter les formations des professionnels médicaux et paramédicaux ;
- Supprimer la rémunération à l'acte et s'engager sur une revalorisation des carrières ;
- Instaurer une seule grille de rémunération pour l'ensemble des personnels paramédicaux quelque soit le type d'établissement où ils exercent.

**La fédération SUD santé sociaux avec son union syndicale « Solidaires » recherchera toutes les convergences d'actions possibles avec l'ensemble des organisations syndicales de personnels et de praticiens, associations de défense des services publics et des hôpitaux et maternités de proximité, et associations d'usagers et citoyennes pour promouvoir un véritable service public de santé accessible à tous.**

Paris, le 10 avril 2008 - 14H

